Les salariés précaires de l'hôtellerie et du nettoyage dans l'hôtellerie subissent déjà très concrètement les effets des ordonnances sur le droit du travail. En quelques mois, cette année, leurs conditions de travail se sont dégradées et leur salaire a diminué. Le 26 octobre dernier, la CNT-SO avait appelé à un rassemblement devant l'Holiday Inn de Paris-Clichy, pour soutenir la grève des salariés d'une boite de sous-traitance dans le ménage et le nettoyage des hôtels de la compagnie. Le syndicat appelle à la solidarité financière en lançant une caisse de grève en ligne : https://www.lepotcommun.fr/pot/0snu1eea
Elle précise ci-dessous dans un communiqué le contexte et les revendications des salariés.

Les personnels sous-traités par la société HEMERA à l'Holiday Inn Paris-Clichy sont en grève reconductible depuis **ce jeudi 19/10/2017** pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Ils revendiquent : le respect des contrats de travail ; l'augmentation des qualifications, donc des salaires ; le respect des accords de site passés avec l'ancienne société, sur la durée du travail ; le paiement de toutes les heures travaillées ; le versement d'une prime de panier, comme pour les salarié(e)s de l'hôtel ; l'attribution d'une prime de 13e mois, égale à 1/12e du salaire annuel ; la suppression de l'abattement de 8 % sur la base des cotisations sociales.

La sous-traitance, particulièrement dans le nettoyage n'aura pas attendue les différentes "lois Travail" pour pratiquer le dumping social avec un droit du Travail maison bafouant systématiquement les droits des salariés. La CNT Solidarité Ouvrière engagée contre la loi El Khomri et les ordonnances Macron, organise localement la riposte. La multiplication des ces luttes locales sera aussi un élément déterminant de la mise en échec des politiques de régression sociale.

La section syndicale revendique :
– le respect des contrats de travail ;
– l'augmentation des qualifications, donc des salaires ;
– le respect des accords de site passés avec l'ancienne société, sur la durée du travail ;
– le paiement de toutes les heures travaillées ;
– le versement d'une prime de panier, comme pour les salarié(e)s de l'hôtel ;
– l'attribution d'une prime de 13e mois, égale à 1/12e du salaire annuel;
– la suppression de l'abattement de 8 % sur la base des cotisations sociales
– la suppression de la clause de mobilité

HEMERA doit négocier !

Soutenons financièrement les grévistes l'Holiday Inn Paris-Clichy pour tenir sur la durée !